



Travail non déclaré, à quoi ai je droit?

Par **vanessa17**, le **02/02/2010** à **15:08**

Bonjour,
durant deux années et demi j'ai travaillé au sein de deux boutiques.(rupture de contrat conventionnelle début novembre)
deux boutiques appartenant à la meme personne mais indépendantes l'une de l'autre.
dans la seconde boutique, j'aurais du avoir un contrat de travail et les bulletins de salaire correspondant à cette boutique, hors ma patronne a tout regroupé sur le meme bulletin.

je vous passe les détails sur le fait qu'elle ne m'ai jamais payé aux bons taux horaire correspondant aux conventions collectives,dimanches payés à 20 % au lieu de 100%, bref,j'ai la réponse pour ces désagréments.(aucune conventions sur le lieu de travail)

une personne m'a dit que ,comme pour la deuxième boutique je n'avais eu aucun contrat, et bien j'étais employé au noir,donec,j'ai déjà envoyé des recommandés à ma patronne avant les prud'hommes mais, cette personne m'a parlé que j'aurais droit ,en plus de tout ce qu'elle me doit, à 6 mois de salaire vu que je n'étais pas déclarée.

est-ce vrai?,

merci.